

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLV^e Année.

N° 9.

Septembre 1900.

SOMMAIRE

L'instruction tactique de l'infanterie austro-hongroise. — Emploi de l'artillerie dans le combat. — Du devoir militaire. — La manœuvre de Gurmels. — Chroniques et nouvelles. — Informations. — Bibliographie.

L'INSTRUCTION TACTIQUE

DE

L'INFANTERIE AUSTRO-HONGROISE

L'organisation de l'armée austro-hongroise est connue : tout récemment encore, le capitaine Debains, de l'état-major français, l'a décrite dans une monographie dont la *Revue militaire suisse* (livraison de juillet), a fait grand éloge.

L'instruction de l'infanterie austro-hongroise est actuellement conforme aux prescriptions du « Règlement d'exercice pour les troupes à pied impériales et royales » de 1889 (3^e édition du règlement de 1874), lequel traite en détail non seulement des formations, mais encore de la méthode de combat et du service en campagne. Malgré ses mérites éprouvés, ce règlement aurait besoin de quelques modifications et il est question de le reviser ; du moins, la *Sonn- und Montags-Zeitung* annonce que, déjà dans le courant de l'hiver dernier, les commandants de troupes d'infanterie ont été invités à faire parvenir au Ministère de la Guerre leurs observations et leurs vœux en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement de service. La *Danzers Zeitung* écrit à ce propos : « Un nouveau